



Des femmes et des hommes  
pour votre bien

## Barème officiel des Honoraires de vente TTC à la charge du vendeur (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

RIX DE VENTE	Différence entre les tranches	Locaux à usage d'habitation (hors programme neuf)	Terrain à bâtir
De 0 à 70 000€	70 000€	5 000€ forfaitaire	5 000€ forfaitaire
De 70 001 à 150 000€	79 999€	7.5% TTC	7.5%TTC
De 150 001 à 320 000€	169 999€	6%TTC	6%TTC
A partir de 320 001€		5%TTC	5%TTC

Rémunération  
(Pourcentage appliqué sur le montant du prix de vente)

CHARGE DE LA REMUNERATION : la rémunération est à la charge du vendeur  
Montant TTC (TVA 20%) calculé sur le montant de la transaction réalisée

LOCAUX à usage professionnel ou commercial RIX DE VENTE	Honoraires HT
Jusqu'à 5 000€ HT	5 000€ HT
De 50 001€ HT à 100 000€ HT	7 500€ HT
De 100 001€ HT à 500 000€ HT	8% HT
A partir de 501 000€ HT	6% HT

Cession du droit au bail – du fonds de commerce – des murs

## Barème officiel des honoraires de location Loi ALUR : Décret 2014-890 du 01/08/14

Locaux d'habitation (Baux vides ou meublés)	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Entremise et négociation	60.00€	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8,00€ TTC/m2 de surface habitable	8,00€ TTC/m2 de surface habitable
Etat des lieux location vide	3,00€ TTC/m2 de surface habitable	3,00€ TTC/m2 de surface habitable

Dans la limite d'un plafond équivalent à un mois de loyer  
Les honoraires de location sont exigibles à l'entrée du locataire conformément à la loi ALUR



Des femmes et des hommes  
pour votre bien

<b>Locaux professionnels ou commerciaux</b>	<b>Honoraires</b>
Honoraires de location	15% HT des loyers annuels (HC) à la charge du bailleur 15% HT des loyers annuels (HC) à la charge du locataire
Rédaction ou renouvellement du bail	500€ HT bailleur et 500€ HT locataire
Estimation	300€ HT (déduits des honoraires dans le cadre de la vente)
Etat des lieux	150€ HT

## Honoraires de gestion TTC

<b>Prestations de gestions</b>	<b>Honoraires HT Bailleur</b>
Gestion Immobilière	6,00% HT (de l'ensemble des encaissements)
Assurances GLI	1,91 % HT (du montant du loyer, des charges et des régularisations de charges)

Les honoraires de gestion ainsi que les primes d'assurance sont 100% déductibles de vos revenus fonciers.

## Avis de valeur et expertises TTC

<b>Avis de valeur</b>	150€ TTC
<b>Expertises (réalisation d'un devis préalable)</b>	
Appartements	Maison
Studio : 400€	T2 : 800€
T2 : 500€	T3 : 900€
T3 : 600€	T4 : 1 000€
T4 : 700€	T5 : 1100€
5 Pièces et plus : 800€	T6 et plus : 1200€

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

SUD EST IMMO, S.A.R.L au capital de 10 000€ FR6242244901700017 Agence de Lambesc- Agence des Pennes – Agence de Venelles RCS Salon de Provence carte A063162 par BdR. E-mail : « sudestimmola@orpi.com » Siège social : 36 rue Grande 13410 Lambesc Tel 04.42.57.92.70 Garantie par Allianz IARD (n° 41543943°, 1 cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex pour 110 000€ en gestion d'immeubles et fonds de commerce) 110 000€ en syndic sur immeubles et fonds de commerce, 110 000€ en transaction sur immeubles et fonds de commerce
--



Des femmes et des hommes  
pour votre bien